RCAR

النظام الجماعي لمنح رواتب التقاعد

RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

Rédaction & Conception : Direction Développement - Pôle Prévoyance de la CDG
Réalisation : Caméléon Studio
Rapport téléchargeable sur notre site web : www.rcar.ma

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU LE GLORIFIE

SOMMAIRE

Edito du Directeur Général de la CDG 6

Mot du Directeur du Pôle Prévoyance de la CDG 7

Profil du RCAR 8

- Création et Mission 9
- Champ d'application 9
- Prix AISS 9

Gouvernance 10

- Instances de Gouvernance 11
- Organigramme 12

Le Pôle Prévoyance de la CDG, une stratégie au service de la performance 13

L'année 2014 en bref 14

- Faits marquants 2014 15
- Principaux chiffres clés au 31/12/2014 16
- Paramètres du Régime 16
- Projets Phares 2014 17
- Gestion de la relation client 18

Indicateurs de Gestion 19

- Régime Général 20
- Régime Complémentaire 22

Indicateurs financiers 23

- Régime Général 24
- Régime Complémentaire 26

Bilan synthétisé au 31/12/2014 28

Bilan actuariel 29

EDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG

Abdellatif ZAGHNOUN

Le RCAR termine l'année 2014, certes fort de sa solidité actuarielle et financière, enregistrant un horizon de viabilité à long terme et un portefeuille de placement de plus de 94 milliards de dirhams, mais aussi et surtout de son leadership, reconnu à l'échelle internationale, en termes de qualité de service et de gestion de la relation client. Le premier prix de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) décerné au RCAR en décembre 2014 en est un exemple éloquent.

La CDG, gestionnaire du RCAR depuis 1977, a toujours voulu en faire un exemple de service public performant et capable de relever les grands défis, notamment ceux de la réforme des retraites, comme en témoigne l'intégration exemplaire d'une vingtaine de caisses internes de retraite (CIR) depuis le début du processus en 2002. Le dernier exemple est celui des 11 CIR des régies autonomes de distribution d'eau et d'électricité prises en charge en 2014.

Aujourd'hui et plus que jamais, nous comptons, à travers notre pôle prévoyance (gestionnaire de la CNRA et du RCAR), jouer un rôle de premier plan dans le développement de la prévoyance sociale dans notre pays, en contribuant activement dans le chantier de la réforme en cours et en accompagnant les pouvoirs publics dans la gestion, pour le compte de l'Etat, de tout type de régimes de retraite ou fonds de prévoyance.

Pour terminer, j'aimerais remercier tous nos partenaires pour leur confiance et leur contribution dans le développement de la prévoyance sociale au service de nos clients, adhérents, affiliés et pensionnés. Je tiens également à rendre hommage aux équipes de notre Pôle Prévoyance pour leur abnégation et leur adhésion aux valeurs de notre groupe.

MOT DU DIRECTEUR DU PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG

Moulay Ahmed CHERKAOUI

Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) a obtenu en 2014 une nouvelle consécration puisque son dispositif de gestion de la relation client multicanal et totalement agile lui a valu le premier prix des bonnes pratiques en sécurité sociale, décerné par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale.

Cette reconnaissance internationale, vient récompenser les grandes avancées réalisées en termes d'agilité et de modernisation du service public au profit des affiliés, pensionnés et adhérents du régime.

L'année 2014 a été également marquée par la poursuite du processus d'intégration des caisses internes de retraites (CIR), notamment, par la prise en charge de 11 CIR de régies autonomes de distribution d'eau et d'électricité.

Sur le plan de son activité, la population des affiliés au régime s'est accrue de 5,62 % contre 1,69 % en 2013 en passant de 194.895 à 205.847. Les cotisations et contributions recouvrées se sont élevées à 2.405,42 MDH en hausse de 4,28 % par rapport à l'exercice précèdent, s'expliquant, notamment, par le relèvement du plafond du Régime Général qui s'est élevé à 15.651 DH par mois à compter du 1er janvier 2014.

Au cours de la même période, le Régime a vu également le nombre de ses bénéficiaires de pensions passer de 108.015 à 112.372, soit une hausse de 4,03 %. Le RCAR a procédé au cours de l'année sous revue au paiement des prestations pour un montant de 4.387,70 MDH, en progression de 8,60 % par rapport à l'année précédente.

Sur le plan actuariel et financier, le régime bénéficie d'un horizon de viabilité à long terme et totalise plus de 94 milliards de dirhams de placements financiers. Ces derniers ont généré des produits financiers d'un montant de 5.672,87 MDH contre 4.199,69 MDH en 2013.

En termes de perspectives pour les cinq années à venir, le RCAR s'est fixé de nouvelles ambitions sur le chemin de l'excellence. Il a inscrit sur sa feuille de route trois chantiers prioritaires : l'optimisation des coûts de gestion, la poursuite des efforts d'amélioration de son agilité opérationnelle et la mise en place des bonnes pratiques de contrôle et de gouvernance.

LA PRÉVOYANCE RÉINVENTÉE

PROFIL DU RCAR

CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

PÔLE PRÉVOYANCE

CNRA
الصندوق الوطني للتقاعد و التأمين
CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

RCAR
النظام الجماعي لمنح رواتب التقاعد
RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE

LE RCAR, UN RÉGIME DE RETRAITE DE RÉFÉRENCE

CRÉATION ET MISSION

Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution publique de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par le Dahir portant Loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants-cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Les principaux droits garantis par le RCAR sont :

- La pension de retraite, d'invalidité ou de décès ;
- Le pécule ;
- Les allocations familiales.

CHAMP D'APPLICATION

Le Régime Général est le régime de base du personnel relevant du champ d'application du RCAR.
Il s'applique au personnel non titulaire de l'Etat et des Collectivités Locales (temporaires, journaliers, occasionnels), au personnel contractuel de droit commun et au personnel des organismes soumis au contrôle financier de l'Etat ainsi que les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou des collectivités publiques.

Le Régime Complémentaire, quant à lui, est un régime conventionnel. Sont soumis obligatoirement à ce régime les affiliés au Régime Général justifiant d'un salaire supérieur au plafond des salaires fixé annuellement par le RCAR et dont l'employeur est signataire de la convention d'adhésion à ce régime.

LE RCAR REMPORTE LE PREMIER PRIX INTERNATIONAL DES BONNES PRATIQUES EN SÉCURITÉ SOCIALE POUR LA RÉGION AFRIQUE

Le Premier prix de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) des bonnes pratiques pour la région Afrique a été décerné cette année au RCAR pour récompenser son dispositif de gestion relation client multicanal et totalement agile.

Le RCAR a reçu également un Certificat de mérite avec mention spéciale pour son dispositif de prévention anti-corruption.

Ces deux prestigieuses reconnaissances, viennent récompenser les efforts considérables déployés par la CDG dans le domaine de la prévoyance sociale, notamment les grandes avancées réalisées au niveau du RCAR en termes d'agilité et de modernisation du service public au profit des affiliés, pensionnés et adhérents du régime.

Le prix de bonnes pratiques de l'AISS reconnaît, dans le cadre d'un cycle de trois ans, les bonnes pratiques mises en œuvre par les membres de l'AISS dans la gestion de la sécurité sociale.

GOUVERNANCE

INSTANCES DE GOUVERNANCE

COMITE DE DIRECTION

Composé de 13 membres dont 4 représentants des affiliés, le Comité de Direction du Régime Collectif d'Allocation de Retraite est présidé par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Depuis l'approbation de son règlement intérieur en 2012, le comité se réunit chaque fois que cela est nécessaire avec au moins deux réunions par an.

Ses attributions ont été également renforcées pour couvrir, outre l'examen du rapport d'activité et des comptes sociaux du RCAR, l'examen du budget du régime, son plan d'action annuel et son organisation, ainsi que toutes les opérations à caractère spécifique, notamment les intégrations des Caisses Internes de Retraite, le lancement de nouveaux produits et la tarification.

PRESIDENT

M. Abdellatif ZAGHNOUN
Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion

MEMBRES

MM. Hassan BOUBRIK et Lotfi BOUJENDAR
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale

M. Lahcen IFEZWAN
Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales
Direction de la Protection Sociale des Travailleurs

M. Mohamed CHAHIB
Ministère Chargé de la Fonction Publique
et de la Modernisation de l'Administration

M. Azzedine EL HAMMOUDI
Ministère des Affaires Générales
et de la Gouvernance

M. Rachid SADQUI
Cour de Cassation

M. Mustapha RAFIH
Ministère de l'Equipement, du Transport
et de la Logistique

M. Said BENAKKI
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

M. Hassan ETTAIK
Ministère de l'Intérieur

4 représentants des affiliés

DIRECTION

M. Moulay Ahmed CHERKAOUI
Directeur du Pôle Prévoyance de la CDG

COMITE D'AUDIT

Organe émanant du Comité de Direction, le Comité d'audit, mis en place en 2010, a pour objet de préparer les travaux de contrôle et d'analyse incombant au Comité de Direction, de veiller à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière diffusée, d'examiner et d'évaluer les conclusions des rapports des auditeurs externes.

Le Comité d'Audit valide le plan pluriannuel d'audit interne ainsi que son déroulement, au moyen d'une synthèse détaillant les principaux constats et les différentes mesures entreprises pour assurer le bon fonctionnement des activités du RCAR.

Le Comité d'Audit peut examiner, à la demande du Comité de Direction, toute question de nature financière ou comptable qui lui serait confiée et toute proposition visant à faire diligenter tout audit dans le cadre de ses prérogatives.

Le Comité d'Audit est composé d'un membre représentant le Ministère de l'Economie et des Finances (Président de ce Comité) et du Directeur du Pôle Prévoyance et de ses collaborateurs. Il peut également se faire assister par toute personne et tous conseils nécessaires pour s'acquitter de ses missions.

AUDIT INTERNE

L'Audit Interne a pour mission de fournir une prestation indépendante et objective qui donne une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, apporte des conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Son rôle est d'aider le Pôle Prévoyance de la CDG à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La fonction Audit Interne est rattachée hiérarchiquement au Directeur du Pôle Prévoyance et fonctionnellement à l'Inspection Générale et Audit de la CDG et au Comité d'Audit.

ORGANIGRAMME

Directeur Général de la CDG
Abdellatif ZAGHNOUN

Directeur Général Adjoint
Mohammed Amine BENHALIMA

Directeur du Pôle Prévoyance
Moulay Ahmed CHERKAOUI

Directeur en Charge des Dossiers Spéciaux
Ahmed KHERRAZI

Directeur Audit & Risques
Lamia RAHMOUNI

Directeur Métier (PI)
Ouafae FAHLAOUI

Directeur Métier RCAR
Labib KEBDANI DAOUDIA

Directeur Métier Assurances Collectives CNRA
Abderrahmane KHALID

Directeur Métier Rentes CNRA
Mohammed OUISROUTEN

Directeur Développement
Ahmed Ikbal BENBRAHIM

Directeur Ressources Métier Communes
El Habib DAMOU

Directeur Centre de Paiement
Souâd IRHOUL

Directeur Relation Client
Omar AHMITO

Directeur Pilotage et contrôle de gestion
Ouafae FAHLAOUI

Directeur Support
Ahmed Yassir BELRHITI

Directeur Systèmes d'Informartion
Youssef GUESSOUS

Directeur Actuariat & Juridique
Mohammed AIT ALMOUH

Directeur Administration & Finances
Mustafa N'AIT OUHM

Directeur Qualité & AMOA
Larbi ZAIM

LE PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG, UNE STRATÉGIE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Contribuer au bien-être du citoyen marocain, par la participation au développement économique, social et humain de notre pays, à travers une gestion moderne et efficiente des fonds de prévoyance et régimes de retraite.

NOTRE VISION 2015

Devenir le gestionnaire de référence des fonds de prévoyance et régimes de retraite dans la région Afrique et Moyen Orient.

NOS PRIORITES STRATEGIQUES

- Jouer un rôle majeur dans le développement de la prévoyance au Maroc
- Continuer à satisfaire et à dépasser les attentes des parties prenantes
- Consolider la situation financière des régimes & fonds gérés
- Optimiser les moyens de gestion

NOS LEVIERS STRATEGIQUES

- Mise en place de l'Usine Retraite / Prévoyance
- Institutionnalisation de la culture qualité totale (TQM)
- Flexibilisation et optimisation des ressources
- Renforcement des bonnes pratiques de contrôle et de gouvernance

L'ANNÉE 2014 EN BREF

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014

Prise en charge, par le RCAR en 2014, de 11 régies autonomes de distribution d'eau et d'électricité.

Clôture de l'évaluation définitive du coût de prise en charge par le RCAR de la Caisse interne de retraite de l'OCP.

Obtention du 1er Prix 2014 de l'AISS des bonnes pratiques en sécurité sociale en Afrique.

Certification de l'activité Audit Interne selon le référentiel professionnel de l'audit Interne de l'IFACI.

Finalisation de l'ouvrage sur le modèle «TPAM» (Total Performance & Agility Management).

Signature de conventions de partenariat avec les grandes écoles marocaines (EMI, EHTP, ENSMR) pour, notamment, l'animation de séminaires de formation par des experts du Pôle Prévoyance au profit des étudiants.

Renforcement de la dynamique de partenariat et de partage du modèle d'excellence du Pôle avec les pays africains :

- Signature d'une convention cadre de coopération avec la CNSS de la Mauritanie;
- Participation active du Pôle Prévoyance à la 1ère édition du Forum interafricain de la prévoyance sociale, organisé à Abidjan dans le cadre du Forum d'Excellence des Dirigeants Africains;
- Accueil de plusieurs délégations africaines : Mauritanie, Guinée Equatoriale, Sénégal, Gabon, Bénin et Togo.

PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

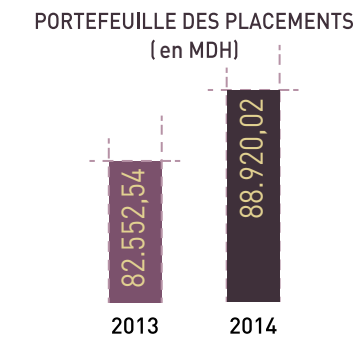

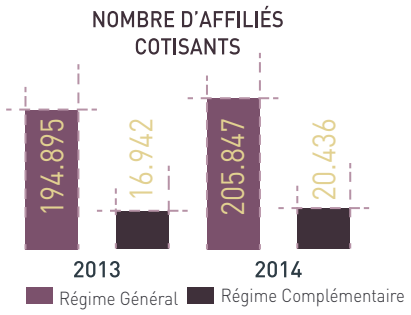

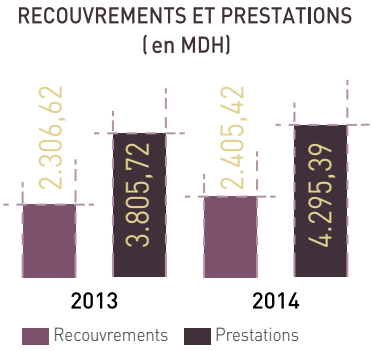

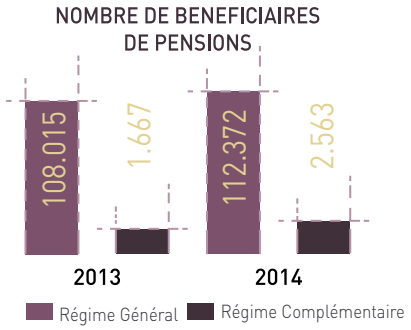

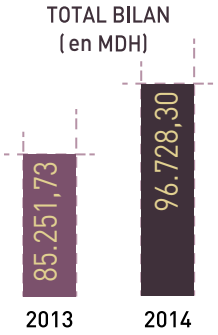

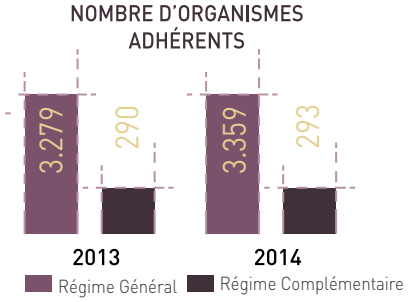

PARAMÈTRES DU RÉGIME

SALAIRE PLAFOND

Le salaire moyen du Régime a connu, en 2014, une hausse de 3,12%. Ainsi, le salaire plafond du Régime est porté, à 15.651 DH par mois contre 15.178 DH un an auparavant.

REVALORISATION DES PENSIONS

Les pensions servies par le RCAR durant l'exercice 2014 ont bénéficié d'une revalorisation au taux de 3,12% contre 3,46% l'année précédente.

SALAIRE PLAFOND

15.651 DH par mois contre 15.178 DH en 2013

REVALORISATION DES PENSIONS

+3,12% par rapport à l'année 2013

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

En 2014, le RCAR a engagé, un montant de frais généraux s'élevant à 88,01MDH contre 95,07 MDH un an auparavant, enregistrant une baisse de 7,43%.

Les frais relatifs à la gestion des placements se sont élevés, quant à eux, à 148,52 MDH contre 169,95 MDH en 2013, soit une baisse de 12,61%.

PROJETS PHARES

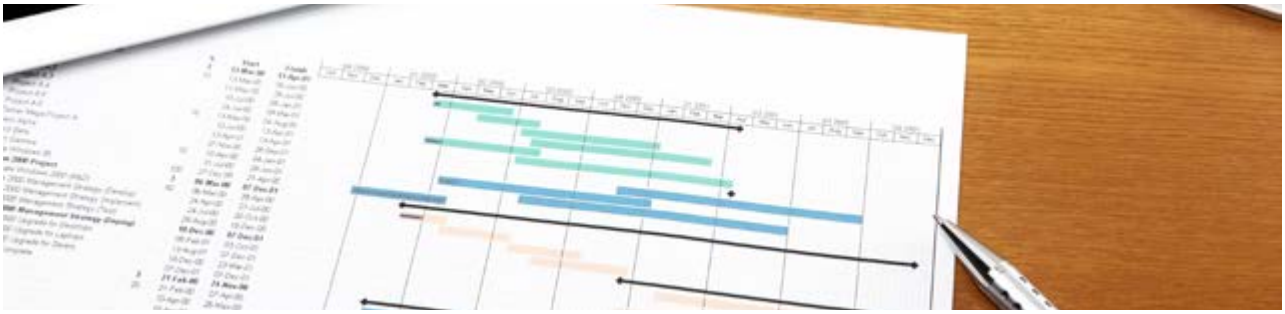

USINE RETRAITE

Le programme « Usine Retraite » a été caractérisé, au cours de l'année 2014, par l'enrichissement du domaine RCAR et par le déploiement d'un nouveau système « Relation Client » fortement paramétrable et dépassant largement le CRM actuel.

Parmi les apports majeurs du système, on compte :

- Un système de paramétrage très puissant basé sur un moteur de règles et un générateur de documents ;
- Un service d'information personnalisé ;
- Un outil d'assistance repensé ;
- Une grande efficacité opérationnelle à travers une optimisation dynamique.

INTEGRATION DES CCRS DES REGIES

Le projet d'intégration des Caisses Communes de retraites des Régies s'est poursuivi au cours de l'année 2014 par le transfert des droits de retraite du personnel actif et retraité des régies vers le RCAR et le régime RECORE de la CNRA.

L'opération s'est déroulée comme suit :

- Transfert des droits, au RCAR, des actifs et des pensionnés des régies : RAK (Kénitra), RADEEO (Oujda), RADETA (Taza), RADEET (Tadla), RADEEJ (El Jadida) et RADEEC (Chaouia);
- Transfert des droits au RCAR des actifs des régies : REDAL (Rabat), RADEEF (Fès), RADEM (Meknès), RADDEL (Larache) et RADEES (Safi).

Les phases à venir consisteront en la finalisation des aspects métiers de l'opération de transfert des régies : RADDEJ, RADEEO, RADEET, RADEETA, RADEEM, RADEEC, RADEES, RADEEL, RADEEF et au calcul du coût définitif de l'opération.

FINALISATION DES ASPECTS FINANCIERS ET REGLEMENTAIRES DE L'INTEGRATION DE LA CIR OCP

Au cours de l'année 2014, le Pôle Prévoyance a procédé, conformément à l'avenant conclu avec l'OCP en 2013, à la clôture des aspects financiers et règlementaires de l'intégration de la Caisse interne de retraite de l'OCP, à la mise en œuvre du dispositif règlementaire de liquidation et de paiement des droits et au calcul du ticket définitif relatif au transfert.

Les modalités de calcul du ticket définitif ont été exécutées comme suit :

- Evaluation des coûts définitifs de transfert des pensionnés et de leurs ayant droits, à la date du transfert;
- Evaluation de l'incidence financière liée aux corrections des droits de la population des actifs à la date de transfert et devenus bénéficiaires entre cette date et la date de signature de l'avenant;
- Evaluation des coûts définitifs du transfert des ex-agents du Groupe OCP, titulaires de droits à pensions différées;
- Détermination des coûts définitifs du personnel en activité au Groupe OCP et recruté avant le 1er janvier 2001;
- Retour à la conformité réglementaire et contractuelle, à savoir, la liquidation selon les processus du RCAR et de la CNRA au lieu d'un paiement pour compte.

Ainsi, en décembre 2014, le Pôle Prévoyance a clôturé ce chantier lancé en juin 2007 suite à la signature d'un accord tripartite entre l'Etat, l'OCP et la CDG afin d'externaliser la Caisse interne de retraite de l'OCP vers le Pôle Prévoyance de la CDG (CNRA/RCAR).

LA GESTION DE LA RELATION CLIENT

Au niveau de la Relation Clientèle du Pôle Prévoyance, l'année 2014 a connu de fortes mutations suite, notamment, à la réorganisation du Pôle qui a mutualisé les structures métiers communes, à la refonte des processus et à la stabilisation des solutions informatiques.

Aussi, l'activité de cette année a été marquée, par les réalisations suivantes:

- Obtention du 1er Prix de bonnes pratiques Afrique 2014, décerné par l'AISS pour la « gestion relation client multicanal et totalement agile »;
- Mise en place d'un Centre d'Appel unique du Pôle Prévoyance;
- Mise en production sous « Agilys+ » du module Relation Client multicanal;
- Participation au Forum Mondial des Droits de l'Homme à Marrakech;
- Participation à deux émissions radio sur le RCAR;
- Organisation d'une journée portes ouvertes sur les produits et services du Pôle Prévoyance;
- Organisation de deux « Caravanes Prévoyance CDG » : Région Tadla-Azilal et Région Marrakech-Tensift-Al Haouz ;
- Réalisation de 17 journées d'information au profit des clients et partenaires de la CNRA et du RCAR ;
- Prise en charge des clients (actifs et bénéficiaires) des régies de distribution d'eau et d'électricité dont les CIR ont été nouvellement transférés au RCAR.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA RELATION CLIENTS

Taux de satisfaction des bénéficiaires	**91,20 %**
Accueil (Nombre de clients reçus au niveau de l'Espace Clients)	**110.310**
Nombre de demandes d'information	**30.750**
Courrier	4.251
Visites	9.458
Centre d'appel	4.099
Web	12.942
Nombre de réclamations	**14.642**
Courrier	1.498
Visites	2.580
Centre d'appel	5.274
Web	5.290

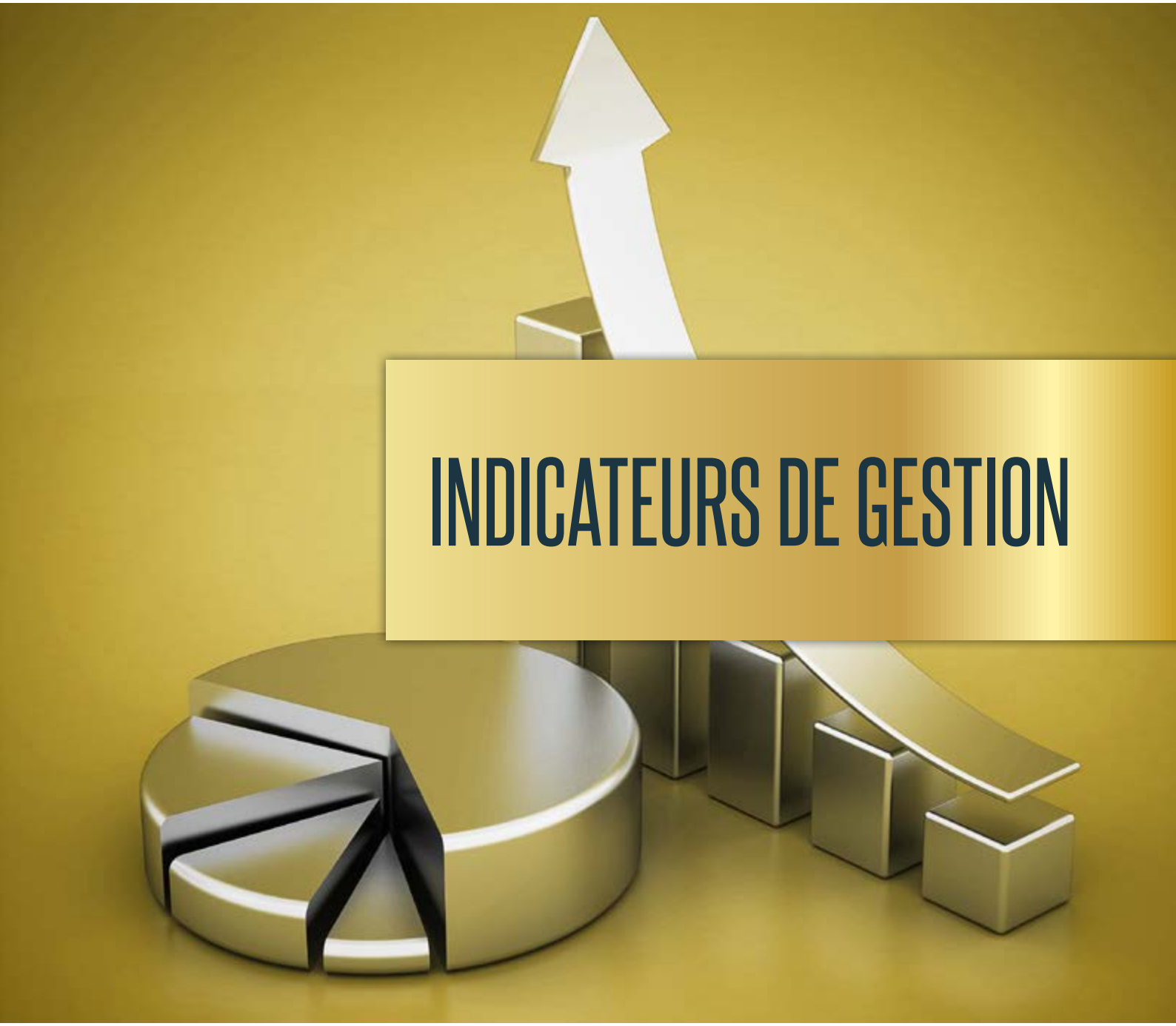

INDICATEURS DE GESTION

RÉGIME GÉNERAL

AFFILIÉS ACTIFS
+5,62 % par rapport à l'année 2013
BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS
+4,03 % par rapport à l'année 2013

POPULATION DU REGIME

Au 31/12/2014, le Régime Général du RCAR compte 318.219 participants. Ils se répartissent comme suit :

- 205.847 affiliés actifs;
- 68.173 retraités et invalides;
- 44.199 ayants cause.

RÉPARTITION DE LA POPULATION DU RÉGIME

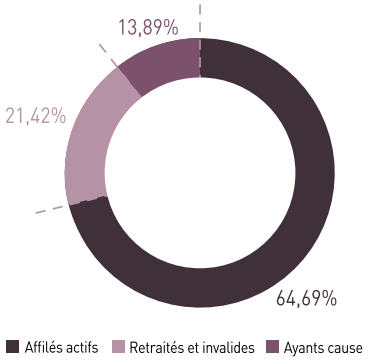

EMPLOYEURS ADHERENTS

Au 31 décembre 2014, le nombre d'institutions adhérentes au Régime, réparti ci-après, se chiffre à 3.359 contre 3.279 en 2013.

- Collectivités locales : 1.562;
- Administrations publiques : 1.155;
- Établissements publics : 642.

EVOLUTION DU NOMBRE DES INSTITUTIONS ADHÉRENTES

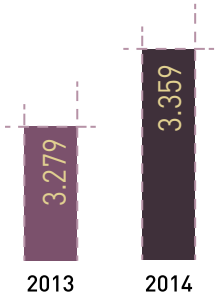

RÉPARTITION DES INSTITUTIONS ADHÉRENTES

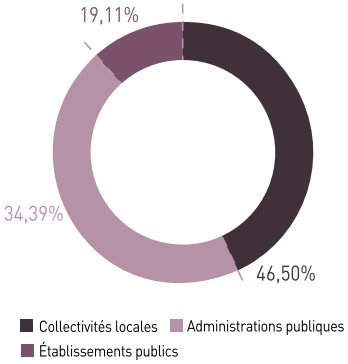

AFFILIES ACTIFS

Au 31 décembre 2014, l'effectif des affiliés actifs se chiffre à 205.847 contre 194.895 l'exercice précédent, en hausse de 5,62%.

EVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS ACTIFS

RECOUVREMENTS

Durant l'exercice 2014, le Régime a procédé, au recouvrement des cotisations et contributions pour un montant de 2.294,71 MDH contre 2.163,10 MDH une année auparavant, soit une hausse de 6,08%.

EVOLUTION DES RECOUVREMENTS (en MDH)

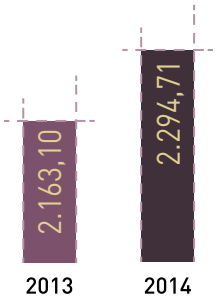

BENEFICIAIRES DE PENSIONS

En 2014, le nombre de pensions liquidées se chiffre à 6.970 contre 4.709 en 2013, en hausse 48,01%. Il est ventilé comme suit :

- Retraités : 4.717;
- Conjoints : 1.420;
- Orphelins : 776;
- Invalides : 57.

Compte tenu de ces nouvelles liquidations, le nombre total de bénéficiaires de pensions s'élève à 112.372.

EVOLUTION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

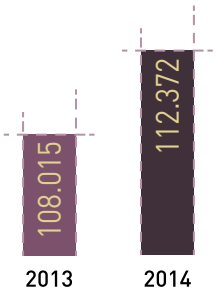

RÉPARTITION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

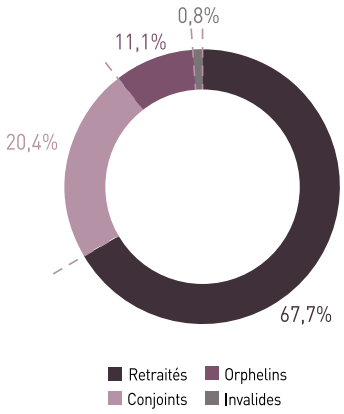

PRESTATIONS

En 2014, le montant des prestations alloué au profit des bénéficiaires du Régime Général a atteint 4.271,76 MDH contre 3.787,21 MDH un an auparavant, en hausse de 12,79%.

Les sommes transférées, durant l'année 2014 à la CMR, s'élèvent à 22,56 MDH contre 25,18 MDH un an auparavant. Ces transferts, effectués pour le compte des agents titularisés dans le cadre de la fonction publique, ont concerné 2.138 affiliés contre 2.266 l'année précédente, portant à 171.372 le nombre cumulé de livrets transférés à cette Caisse.

EVOLUTION DES PRESTATIONS ALLOUÉES (EN MDH)

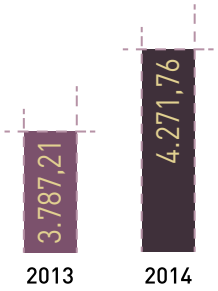

PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION DU RÉGIME GÉNÉRAL

Employeurs adhérents	: 3.359
Affiliés actifs	: 205.847
Bénéficiaires de pensions	: 112.372
Recouvrements	: 2.294,71 MDH
Prestations	: 4.271,76 MDH

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

AFFILIÉS ACTIFS
20.436 Affiliés
BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS
2.563 Bénéficiaires

POPULATION DU REGIME

A fin 2014, le Régime Complémentaire compte 22.999 participants, soit une augmentation de 23,59% par rapport à l'année précédente.

Cette population est répartie comme suit :

- 20.436 affiliés;
- 2.563 pensionnés.

EVOLUTION DE LA POPULATION

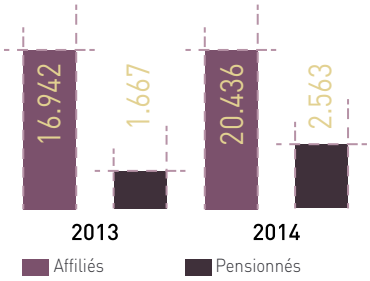

ORGANISMES CONVENTIONNES

3 nouvelles conventions d'adhésion au Régime Complémentaire ont été conclues en 2014, portant à 293 le nombre total des conventions signées.

AFFILIES

Le nombre des affiliés au Régime s'est accru de 20,62% en passant de 16.942 en 2013 à 20.436 en 2014.

RECOUVREMENTS

Les sommes recouvrées au titre des cotisations et contributions ont atteint 110,71 MDH en 2014 contre 143,52 MDH en 2013, en baisse de 22,86%.

EVOLUTION DES RECOUVREMENTS (en MDH)

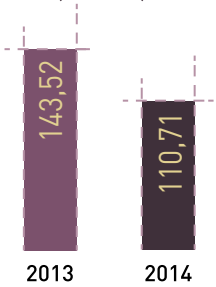

BENEFICIAIRES DE PENSIONS

Le nombre de bénéficiaires de pensions est passé de 1.667 pensionnés en 2013 à 2.563 pensionnés à fin 2014, soit une évolution de 53,74%.

PRESTATIONS

En 2014, le Régime Complémentaire a procédé au règlement des pensions pour un montant de 23,63 MDH contre 18,51 MDH en 2013, soit une hausse de 27,66%.

EVOLUTION DES PRESTATIONS (en MDH)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

Nouvelles conventions signées	: 03
Affiliés actifs	: 20.436
Bénéficiaires de pensions	: 2.563
Recouvrements	: 110,71 MDH
Prestations	: 23,63 MDH

INDICATEURS FINANCIERS

RÉGIME GÉNÉRAL

RESSOURCES

En 2014, les ressources du Régime Général s'élèvent à 96.335,95 MDH contre 84.870,21 MDH en 2013, en hausse de 13,51%.

Les ressources du Régime sont constituées essentiellement des fonds réglementaires et des provisions techniques qui représentent 90,06% de la structure des ressources.

Les fonds réglementaires, d'un montant de 37.199,38 MDH sont constitués des :

- Fonds de vieillesse : 28.699,58 MDH;
- Fonds de péréquation : 8.499,80 MDH.

Les provisions techniques, destinées à faire face aux engagements du RCAR à l'égard de ses pensionnés, atteignent 49.559,05 MDH contre 44.416,35 MDH en 2013, soit une hausse de 11,58%.

Les provisions réglementées, constituées de la réserve pour dépréciation des valeurs de placement, s'élèvent à 7.803,40 MDH contre 6.431,56 MDH en 2013, en hausse de 21,33%.

Les provisions pour risques et charges sont passées de 15,36 MDH en 2013 à 15,35 MDH en 2014.

Les dettes du passif circulant, pour un montant de 1.375,14 MDH contre 2.306,06 MDH l'an passé, sont constituées essentiellement des engagements sans versements, des montants des livrets individuels des affiliés inactifs et des dettes sur acquisition des titres.

EVOLUTION DES RESSOURCES
(en MDH)

RÉPARTITION DES RESSOURCES

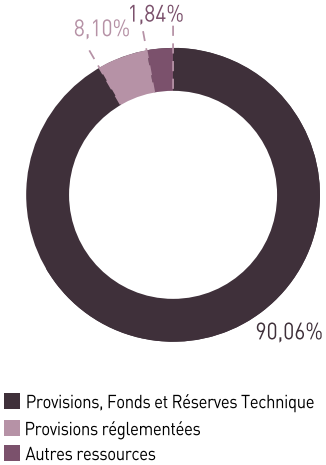

EMPLOIS

En 2014, le total des emplois du Régime Général, après amortissements et provisions pour 5.296,24 MDH, a atteint 96.335,95 MDH contre 84.870,21 MDH en 2013, soit une augmentation de 13,51%.

Les placements, après amortissements et provisions, se chiffrent à 88.737,55 MDH, soit plus de 92% du total des emplois. Ce montant est composé des classes d'actifs suivantes:

- Obligations, Bons et TCN : 50.016,80 MDH;
- Actions et parts sociales : 37.805,41 MDH;
- Placements immobiliers : 913,37 MDH;
- Prêts et effets assimilés : 1,97 MDH.

EVOLUTION DES EMPLOIS
(en MDH)

Ainsi, le portefeuille « Obligations, Bons et TCN », évalué au prix d'acquisition, a atteint 50.016,80 MDH, soit 56,36% du total des placements contre 48.311,12 MDH en 2013, soit une hausse de 3,53%.

Le portefeuille « Actions et parts sociales », qui représente 42,60% du total des placements, se chiffre à 37.805,41 MDH contre 33.108,89 MDH en 2013, en hausse de 14,19%.

Les créances de l'actif circulant s'élèvent à 7.432,22 MDH contre 2.308,76 MDH en 2013 et sont constituées, essentiellement, des créances sur adhérents pour 3.947,60 MDH, des intérêts sur le reliquat du ticket OCP et autres débiteurs pour un montant de 1.797,34 MDH et des comptes de régularisation actif, qui représentent le prorata des intérêts courus et non échus, pour un montant de 1.639,35 MDH.

RESULTAT

L'exercice 2014 s'est soldé par un résultat excédentaire de 946,35 MDH contre un déficit de 2.250,44 MDH en 2013, soit une amélioration de 142,05% par rapport à l'exercice précédent.

L'amélioration du résultat de l'exercice s'explique, essentiellement, par l'augmentation des produits financiers (+34,96%) et la diminution des charges financières (-24,15%).

RÉPARTITION DES EMPLOIS

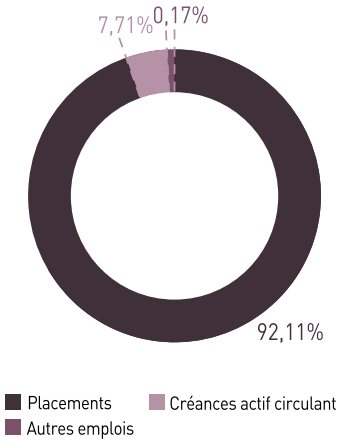

Produits (MDH)	14.564,20
Cotisations et variation des fonds réglementaires	7.403,14
Produits financiers	5.664,35
Produits de gestion courants	1.495,72
Produits de gestion non courants	0,99
Charges (MDH)	**13.617,85**
Prestations	4.364,07
Variation provisions techniques	5.145,45
Charges financières	2.614,15
Charges non courantes	1.410,51
Charges d'exploitation	83,67

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DU RÉGIME GÉNÉRAL

Ressources : 96.335,95 MDH
Emplois : 96.335,95 MDH
Résultat : 946,35 MDH

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

RESSOURCES

Les ressources du Régime Complémentaire s'élèvent à 775,90 MDH contre 684,41 MDH un an auparavant, soit une progression de 13,37%. Ces ressources sont détaillées comme suit :

Les Fonds réglementaires, pour 435,33 MDH, sont constitués de :

- Fonds de capitalisation : 420,60 MDH contre 374,96 MDH en 2013;
- Réserve de sécurité : 14,73 MDH contre 76,36 MDH en 2013.

Les provisions techniques, destinées à faire face aux engagements du Régime à l'égard de ses pensionnés, atteignent 332,98 MDH contre 227,32 MDH un an auparavant, enregistrant une hausse de 46,48% qui s'explique, d'une part, par les nouvelles pensions liquidées en 2014 et d'autre part, par la prise en charge du portefeuille des pensionnés des CIR des régies de distribution d'eau et d'électricité.

Les dettes du passif circulant, représentant les charges à payer, se chiffrent à 7,59 MDH contre 5,77 MDH en 2013, soit une hausse de 31,54%.

EVOLUTION DES RESSOURCES
(en MDH)

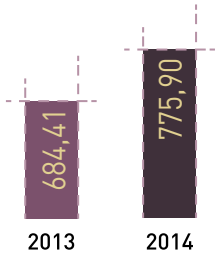

RÉPARTITION DES RESSOURCES

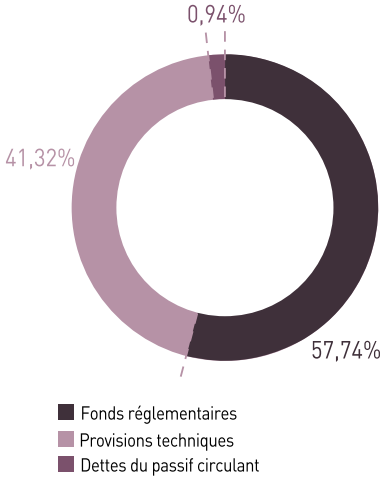

EMPLOIS

Le total des emplois, a atteint 775,90 MDH en 2014 contre 684,41 MDH en 2013, soit une hausse de 13,37%.
Ces emplois sont détaillés comme suit :

Les placements financiers, pour 182,47 MDH, représentent 23,51% des emplois du Régime et sont constitués en actions et parts sociales pour 120,20 MDH et en obligations et bons du Trésor pour un montant de 62,27 MDH.

Les créances de l'actif circulant, constituées des créances sur adhérents, s'élèvent à 27,73 MDH contre 60,25 MDH en 2013, en baisse de 53,98%.

La trésorerie, constituée des dépôts en compte courant à la CDG, se chiffre à 565,70 MDH et représente 72,91% des emplois du Régime contre 443,53 MDH en 2013, en hausse de 27,54%.

EVOLUTION DES EMPLOIS
(en MDH)

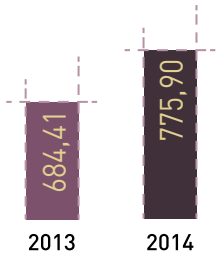

RÉPARTITION DES EMPLOIS

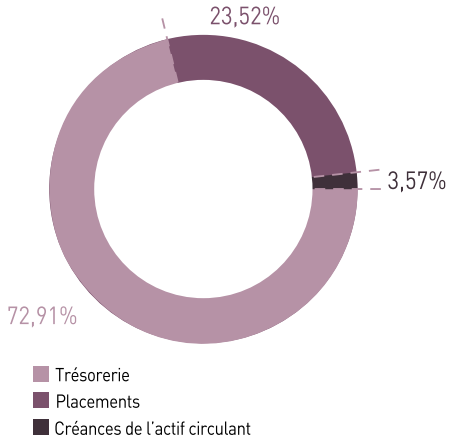

RESULTAT

Le résultat de l'exercice s'est soldé par un déficit de 30,03 MDH contre un déficit de 26,16 MDH un an auparavant. Ce résultat est détaillé à travers le compte de produits et charges suivant :

Produits (MDH)	**121,77**
Cotisations et variation des fonds	113,25
Produits des placements	8,51
Produits de gestion courants	0,01
Charges (MDH)	**151,80**
Prestations	23,63
Variation des provisions mathématiques	105,66
Charges d'exploitation	4,34
Charges de placements	17,02
Autres charges non courantes	1,15

Conformément aux textes régissant le régime, ce résultat déficitaire est supporté par la réserve de sécurité.

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

Ressources : 775,90 MDH
Emplois : 775,90 MDH
Résultat : -30,03 MDH

BILAN SYNTHÉTISÉ AU 31/12/2014

(RÉGIME GÉNÉRAL ET RÉGIME COMPLÉMENTAIRE)

Actif (en MDH)	2014	2013
Immobilisations en non valeurs	23,43	32,64
Immobilisations incorporelles	9,69	12,58
Immobilisations corporelles	92,38	93,95
Immobilisations financières autres que placements	40,68	39,59
Placements	88.920,02	82.552,54
Créances de l'actif circulant	7.459,95	2.369,01
Trésorerie - Actif	182,15	151,41
TOTAL	96.728,30	85.251,73

Passif (en MDH)	2014	2013
Capitaux Propres	916,32	-2.276,60
Provisions, Fonds et réserves techniques	86.610,41	78.769,50
Capitaux propres assimilés	7.803,40	6.431,56
Dettes de financement	0,08	0,08
Provisions durables pour risques et charges	4,37	4,37
Dettes du Passif circulant	1.382,74	2.311,83
Autres provisions pour risques et charges	10,98	10,98
TOTAL	96.728,30	85.251,73

BILAN ACTUARIEL

BILAN ACTUARIEL

HORIZON DE VIABILITÉ
2041
TAUX DE PRÉFINANCEMENT
57,13%

Dans le cadre du pilotage actuariel du RCAR, le Régime établit chaque année un bilan actuariel qui reflète une évaluation, en fin d'exercice, de ses engagements actuariels et de ses ressources (réserves et cotisations futures) et ce, sur une période de projection allant jusqu'à 100 ans.

Ces projections permettent d'apprécier la pérennité du régime à travers les deux principaux indicateurs suivants :

- Le taux de préfinancement des engagements qui est le rapport entre les ressources du régime et ses engagements ;
- L'horizon de viabilité : représentant l'année d'épuisement des fonds du régime.

En groupe semi-fermé, la valeur actuelle probable des ressources, estimée à environ 28,01 MMDH, augmentée des réserves constituées, arrive à couvrir 57,13% (Taux de préfinancement des engagements) de la valeur actuelle probable des engagements, estimée à 225,18 MMDH.

En groupe ouvert, le premier déficit technico-financier serait enregistré en 2022, et l'horizon de viabilité du régime se situerait à 2041.

EVOLUTION DES FONDS RCAR (en MDH)

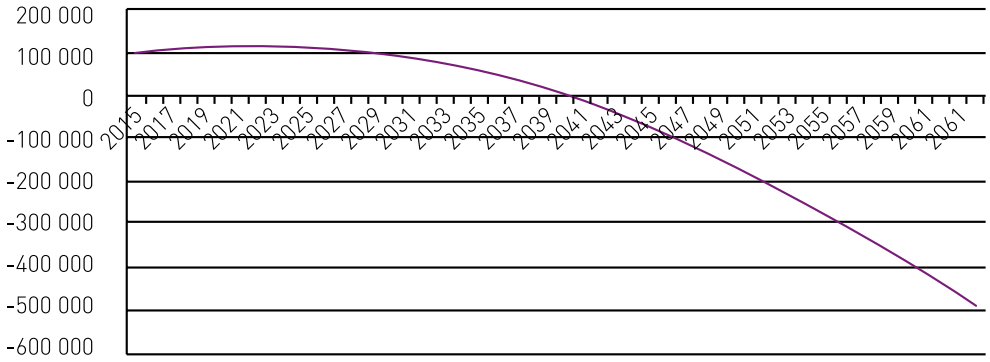

RAPPORT D'ACTIVITE 2014